

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 avril 2021
à 10 h en la salle polyvalente René Monnet**

Convocation du 26 avril 2021

- **Etaient présents :**
CHRÉTIEN Claudine, CARRARA Julie,
HELAS Jean-Louis, LE COZ-BEY Françoise,
POUCHOT ROUGE BLANC Georges,
RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre.

- **Etaient absents :**
BLANC Roger : Pouvoir donné à ROUX Henry-Pierre
CARAPLIS Jacques : Pouvoir donné à HELAS Jean-Louis
MONNET Gautier - Pouvoir à LE COZ-BEY Françoise
NOVO Riccardo (Excusé)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance.

En l'absence de tout avis contraire des membres présents,
Mr HELAS Jean-Louis Conseiller municipal, qui se propose pour assurer
cette fonction, est nommé secrétaire séance.

La séance débute à 10h15.

1 – Foncier :

1-1 – vente du local des Charmottes

Madame le Maire demande à Jean Louis Hélas de présenter cette délibération.

M. Hélas rappelle la délibération du 26 février 2021 autorisant Madame le maire à lancer un appel à candidatures pour l'achat de l'ancien local des Charmottes.

Ces candidatures devaient répondre à 5 critères, dont le prix fixé à 235 000€ (hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur) et être faites avant le 15 avril 2021.

A cette date une seule réponse a été réceptionnée en mairie ;
candidature qui répond à tous les critères demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour,
0 Contre et 0 Abstention

- Décide de vendre ce local à M. Allier et Mme Lavolée et M. Gentil et Mme Allègre pour un projet conjoint de café brasserie et de restaurant
- Autorise Mme le maire à signer les actes notariés et tous les documents liés à cette vente
- Autorise Mme le maire à encaisser les sommes correspondantes

1-2 – Location appartement la poste : régularisation charges

Madame le Maire demande à Jean Louis Hélas de présenter cette délibération.

M. Hélas rappelle la délibération du 28 janvier 2021, fixant le montant des charges de chauffage du local d'habitation de l'ancienne poste à 102€ à partir du 1/02/2021 alors qu'auparavant il s'agissait d'une provision pour charges.

Fin janvier 2021, la dernière régularisation couvrant la période du 1/09/2019 au 31/01/2021 d'un montant de 556.59€TTC a été envoyée aux locataires de cet appartement. Ces derniers contestent ce montant, la précédente régularisation couvrant une période plus grande étant d'un montant bien inférieur.

Du fait :

- Qu'en l'état actuel, aucun compteur n'existe sur l'installation de chauffage permettant une répartition réelle de la consommation de fioul entre les 2 locaux
- Que des travaux ont été réalisés pour installer les locaux de la mairie provisoire pouvant entraîner une augmentation de la consommation de fioul

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour,
1 Contre (M G. POUCHOT ROUGE BLANC : la répartition des charges étant déjà appliquée sur ce montant, il n'y a pas de raison pour accorder une réduction supplémentaire) et 0 Abstention.

- Décide d'accorder à M. Léo VIRET et Mme Chloé GUELLERIN, locataires, une réduction de 100€ sur le montant demandé et de porter la facture de régularisation des charges de chauffage à 456.59€

1-3 – Travaux toit boulangerie : devis ABA

Madame le Maire demande à M. Henry Pierre ROUX de présenter cette délibération.

Monsieur ROUX, rappelle la délibération du 28 janvier 2021 fixant le choix de l'entreprise retenue pour faire la réfection du toit de la boulangerie. En parallèle à ces travaux, M. ROUX indique qu'il est nécessaire de refaire la cheminée.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées mais seule l'entreprise Alpes Bâti Ancien a répondu pour une réalisation dans les délais imposés. Ce devis s'élève à 1600€TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 Contre et 0 Abstention

- Approuve cet exposé
- Décide de retenir la proposition de ABA pour un montant de 1600€HT et 1600€TTC.
- Autorise Mme le maire à passer commande auprès de cette entreprise et à mandater les sommes correspondantes.

2 – Demande de mise à disposition de terrains agricoles

Dans le cadre de la reprise de la chèvrerie de Plampinet, Mme Manon Meuret demande à pouvoir exploiter les terrains communaux précédemment utilisés par Mme Chometowski.

Elle souhaite les utiliser dans un but agricole pour les faucher et/ou les faire pâturer par son troupeau.

Pour cela, Mme Meuret demande à la commune de signer une attestation de mise à disposition de terres représentant 1ha 88a 93ca qui prendra effet le 13/05/2021.

Cette convention prendra fin automatiquement à la fin de l'exploitation par Mme Meuret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 Contre et 0 Abstention

- Autorise Mme le maire à signer cette convention
- Dit que cette convention est signée pour toute la durée d'exploitation par Mme Meuret
- Dit qu'en cas de raisons motivées et justifiées, la commune se réserve le droit de reprendre ses terres
- Dit qu'en cas de pose de clôtures mobiles celles-ci doivent être enlevées l'hiver.

3 – demande de subvention barrières automatiques

Madame le Maire indique qu'un très gros travail sur la gestion des flux notamment touristiques a été réalisé cet hiver par une commission composée d'élus et d'habitants de Névache. Le travail portait sur :

- Les navettes
- Le stationnement
- L'information/signalétique

Il avait pour objectif de préparer l'été 2021 et les années à venir.

En raison de contraintes administratives de nos partenaires que sont le Département et la Communauté de Communes du Briançonnais, l'ensemble des conclusions de ce travail ne pourront pas être mises en œuvre cette année.

Pour cet été, parmi les propositions de cette commission et dans un objectif de réguler la circulation de Haute Vallée, il a été proposé que 2 barrières fixes automatiques soit posées à l'entrée du hameau de Ville Haute et au départ de la route de la haute Vallée.

Plusieurs devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour, 0 Contre et 0 Abstention

- Approuve cet exposé
- Autorise Mme le maire à faire les demandes de subventions auprès du conseil départemental des Hautes Alpes et de la Communauté de Communes du Briançonnais selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant	%
Barrières	44 292.40€€	Conseil Départemental Au titre des amendes de police	22 146.20€	50 %
		FSST	13 287.72€	30 %
		Commune	8 858.48€	20 %

- Autorise Mme le Maire à signer le devis INEO et mandater les sommes correspondantes
- Autorise Mme le Maire à faire une demande d'autorisation de commencement anticipé des travaux.

4– Personnel :

4-1 – Remplacement M. FINE Jean-Daniel

1 - Remplacement Jean-Daniel FINE

Madame le Maire demande à Françoise Le Coz-Bey de présenter cette délibération.

Françoise Le Coz-Bey rappelle au conseil municipal que Jean-Daniel Fine fait l'objet d'un arrêt de travail jusqu'au 30/04/21. En cas de prolongement de l'arrêt de travail, Mme Le Coz Bey propose de procéder au recrutement d'un agent pour la durée couvrant cet arrêt de travail à compter du 04 mai 2021.

Toutefois, en cas de reprise du travail de M. Fine, Madame LE COZ-BEY propose, qu'au vu de la charge de travail prévue pour les services techniques, qu'une personne soit quand même embauchée pour « accroissement saisonnier d'activité » sur la période du 04/05/2021 au 31/08/2021 ; le temps de travail étant de 35 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- ✓ autorise Madame le Maire à lancer le recrutement d'un agent à compter du 04 mai en remplacement de l'agent en arrêt de travail
- ✓ qu'en cas de reprise de l'agent, autorise Mme le maire à recruter une personne pour « accroissement saisonnier d'activité »,
- ✓ Autorise Madame Le Maire à signer le contrat d'embauche.

- ✓ décide de rétribuer cet agent sur le grade d'adjoint technique, Echelle C1, 7° échelon (IB 365 IM 338), pour 35 heures hebdomadaires, les éventuelles heures supplémentaires étant récupérées ; les congés payés étant calculés au 1/10 des sommes perçues.

- ✓ Autorise Madame le Maire à mandater les sommes correspondantes.

4-2 – Remplacement Secrétaire de Mairie

Madame le Maire demande à Françoise Le Coz-Bey de présenter cette délibération.

Mme Le Coz Bey informe l'assemblée que Madame Patricia Monnet est en arrêt maladie depuis cette semaine et, dans un premier temps, jusqu'au 25 mai 2021.

Aussi, afin d'assurer la continuité de mission de service public, il est nécessaire que son remplacement soit assuré sur cette période temporaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- Autorise Mme le Maire à recruter une personne sur un contrat d'intérim par l'intermédiaire du Centre de Gestion.
- Autorise Mme le Maire à signer les conventions nécessaires à cette embauche.

MME Le Maire et tout son conseil municipal souhaite un rapide et bon rétablissement à Mme Patricia MONNET.

5– Visites du patrimoine – saison estivale 2021

Madame le Maire demande à Françoise Le Coz-Bey de présenter cette délibération.

Mme Le Coz Bey informe l'assemblée que chaque année des visites du patrimoine sont proposées par le service du patrimoine de la ville de Briançon. Celles-ci rencontrent un vif succès.

Pour cet été, 9 visites gratuites pour le public sont envisagées les vendredis 9/07, 16/07, 23/07, 30/07, 6/08, 20/08, 27/08, 29/10 et 5/11/2021.

Ces visites se déroulent sur une demi-journée et concernent la chapelle et l'église de Plampinet, le village et l'église de Névache.

Le coût d'une visite correspond au tarif d'un guide conférencier agréé par le ministère de la culture pour ½ journée de 150€ auquel s'ajoutent les frais de déplacement soit un coût total de 165.54€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention

- Autorise Mme le Maire à signer le devis du service du patrimoine de Briançon d'un montant total net de 1489.86€ pour 9 visites
- Autorise Mme le Maire à mandater les sommes correspondantes

La séance se termine à 10h58.